

S.D.P.R.E.E.S.-F.O.- 42

Syndicat départemental des personnels de la recherche
et des établissements d'enseignement supérieur - Force Ouvrière - Loire
Représentant syndical : Jean-Claude Jarrige, I.U.T., La Métare
Contact : 04-77-46-34-83
e-mail : jeanclaude.jarrige@univ-st-etienne.fr
site : <http://sdpreesfo42.free.fr>

Monsieur le Président
de l'Université Jean-Monnet
34, rue Francis-Baulier
42023 ST-ETIENNE CEDEX 2

Objet : non signature des conventions de stages dans la cadre de la « masterisation »

Monsieur le Président,

Des étudiants **préparant les concours (c'est-à-dire ne les ayant pas encore réussi)** sont actuellement envoyés en stage de « pratique accompagnée » comme « en responsabilité » dans les établissements du Premier et du Second Degré de l'académie de Lyon. Ces étudiants stagiaires sont destinés à remplacer les récents admis aux concours ou ceux qui sont en deuxième année après le concours et qui ont encore à suivre des formations. Jouant sur la détresse matérielle de nombre d'étudiants, le rectorat a trouvé des étudiants « volontaires » pour effectuer ces stages. Dans le Second Degré, les stages « en responsabilité » peuvent aller jusqu'à 54 heures, soit l'équivalent de trois semaines de cours.

Les formulaires de conventions de stages comprennent trois parties prenantes : l'étudiant, l'administration qui l'accueille (rectorat + établissement local du Premier ou Second Degré), l' « établissement de formation ». L' « établissement de formation », c'est l'université.

Nous vous demandons de ne pas signer ces conventions de stage, qui permettent d'envoyer des étudiants sans formation devant les classes du Primaire et du Secondaire.

Ces stages participent en effet d'une « masterisation » dont les personnels des universités comme des I.U.F.M. ont suffisamment montré qu'ils ne voulaient pas, d'une « masterisation » qui contribue à la destruction des concours nationaux, des statuts et des carrières des professeurs du Premier et du Second Degré.

Le SDPREES-F.O. réaffirme également auprès de vous ses revendications :

- Retrait de la circulaire du 28 août 2009 qui envoie 150 000 étudiants en stages « d'apprentissage » ;
- abrogation des décrets sur la mastérisation, maintien du recrutement à Bac + 3 (Bac + 4 pour l'agrégation), maintien des concours sous leur forme actuelle avec le maintien de la qualification disciplinaire, maintien de tous les sites IUFM et de tous leurs postes.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée,

Le secrétaire du SDPREES-F.O.-42,

Jean-Claude Jarrige